



**Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement**



UNEP

Distr.
LIMITÉE

UNEP(DEC)/CAR IG. 20/5
24 septembre 2001

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Première réunion des Parties contractantes (COP)
au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage
spécialement protégées (SPA)W)
dans la région des Caraïbes

La Havane, Cuba, du 24 au 25 septembre 2001

**Relations entre le Protocole SPAW, le STAC
et le Travail entrepris par**

**Organe subsidiaire chargé de fournir des avis Scientifiques, Techniques et
Technologiques (SBSTTA)**

pour la

Convention sur la Diversité Biologique (CDB)

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page No.</u> |
|---|-----------------|
| 1. INTRODUCTION | 1 |
| 2. VUE D'ENSEMBLE SUR LE SBSTTA | 2 |
| 3. DOMAINES POTENTIELS DE COLLABORATION | 3 |
| 3.1 Participation du CCST au SBSTTA | 4 |
| 3.2 Echange d'informations | 4 |
| 3.3 Harmonisation des ordres du jour nationaux | 7 |
| 3.4 Recherche et formation | 7 |
| 3.5 Autres enseignements du SBSTTA | 9 |
| 4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | 10 |
| Bibliographie | 12 |
| Liste des sigles | 13 |
| Appendices | |
| Appendice 1: Termes de référence pour révision | 14 |
| Appendice 2: Mémoire de la coopération entre le Secrétariat de la Convention de Carthagène et la CDB | 15 |
| Appendice 3: Rapports du SBSTTA relatifs à SPAW-CCST | 19 |

**Relations entre le Protocole SPAW, le CCST et le Travail entrepris par
Organe subsidiaire chargé de fournir des avis Scientifiques, Techniques et
Technologiques (SBSTTA)
pour la
Convention sur la diversité biologique (CDB)**

1. INTRODUCTION

Ce rapport représente un résumé du travail de l'Organisme consultatif intérimaire scientifique, technique et technologique (SBSTTA) pour la Convention sur la diversité biologique (CDB). Le rapport fournit une vue d'ensemble sur les accomplissements de SBSTTA depuis sa première réunion en 1995, il met l'accent sur les résultats du SBSTTA qui peuvent être utiles pour le Programme sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW).

Le rapport est préparé pour être présenté à la Première réunion des Parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées et la Première réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW). L'identification des résultats du processus du SBSTTA qui sont relatifs au SPAW a pour but d'éclairer les discussions concernant les travaux futurs du CCST. Ceci est nécessaire pour éviter les redites et produire simultanément une synergie bénéfique à l'application des deux conventions.

La révision a été effectuée par un consultant et a été guidée par les Termes de référence (Appendice1) élaborés par l'Unité de coordination régionale du Programme pour l'environnement du PNUE (PNUE-CAR/UCR). L'approche adoptée pour la conduite de la révision consiste en les points suivants:

- a. Révision des rapports des réunions du SBSTTA; et
- b. Révision des rapports constituant les documents de travail et d'information pour les réunions du SBSTTA;

Il devrait être maintenant entendu que les recommandations du SBSTTA à la Conférence des Parties pour la Convention sur la diversité biologique se situent à des niveaux d'adoption différents. Alors que plusieurs ont été approuvés par la Conférence des Parties, la plupart ont été approuvés seulement en partie, et d'autres sont encore en train d'être améliorés par SBSTTA. Les produits du processus SBSTTA tels quels, qui pourraient être très utiles pour la mise en œuvre du SPAW, ne sont pas seulement ceux qui ont été approuvés mais également toute la masse d'informations relatives à chaque conclusion.

Il est tacite que les recommandations présentes dans ce rapport relèvent de la supposition que de nombreuses conclusions du processus du SBSTTA pourraient être modifiées par le CCST pour être utiles à la mise en œuvre du SPAW.

2. VUE D'ENSEMBLE SUR LE SBSTTA

L'Organisme consultatif intérimaire scientifique, technique et technologique (SBSTTA) est établi par l'Article 25 de la CDB en tant qu'organisme intérimaire pour la Conférence des Parties. Le SBSTTA est un organisme "intergouvernemental ouvert" qui prodigue des conseils relatifs à la mise en œuvre de la Convention de la Conférence des Parties (COP).

Les tâches du SBSTTA sont spécifiquement:

- a. Fournir une évaluation scientifique et technique de l'état de la diversité biologique ;
- b. Préparer des évaluations scientifiques et techniques des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de cette Convention;
- c. Identifier des technologies et savoir-faire innovateurs, efficaces et à jour pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et conseiller sur les diverses méthodes d'encouragement du développement et/ou du transfert de telles technologies ;
- d. Fournir des conseils sur les programmes scientifiques et la coopération internationale en recherche et développement relatifs à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ; et
- e. Répondre aux questions scientifiques, techniques, technologiques et méthodologiques auxquelles la Conférence des Parties et ses organismes intérimaires pourraient être confrontées.

Les informations contenues dans le site web¹ du Secrétariat de la CDB mentionnent que les six réunions du SBSTTA ont engendré au total cinquante-huit (58) recommandations à COP. De celles-ci, dix ont été entièrement approuvées et adoptées comme décisions de la COP.

Les conclusions du SBSTTA peuvent être regroupées comme suit:

- a. Les lignes directrices pour l'évaluation, les rapports, l'utilisation et l'accès à la technologie;
- b. Les critères de mesurer de l'efficacité des programmes ;

¹ <http://www.biodiv.org/convention/sbstta.asp>

- c. Les indicateurs de la biodiversité;
- d. Les conseils et les révisions techniques dans une gamme de sujets allant du conceptuel au technique ; et
- e. Les mécanismes structurels pour l'échange d'informations et l'utilisation des expertises.

3. DOMAINES POTENTIELS DE COLLABORATION

Le Mémorandum de Coopération (MOC) existant entre les Secrétariats de la Convention de Carthagène (1983) et de la CDB (1992) indiquent les objectifs de collaboration suivants (Appendice 2):

- a. Faciliter les échanges d'information et d'expérience ;
- b. Explorer la recommandation de procédures d'harmonisation lorsque possible, pour les besoins de préparation de rapports nationaux sous ces instruments et conventions ;
- c. Explorer les possibilités de coordination de leurs programmes de travail respectifs; et
- d. Considérer comment de telles conventions et autres instruments légaux internationaux peuvent contribuer à l'application des mesures de la Convention sur la diversité biologique.

Basé sur le travail du SBSTTA et du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (CCSTI) à ce jour, les domaines suivants ont été identifiés comme **possibles pour la collaboration dans un futur immédiat**²:

- a. Participation du CCST dans le processus du SBSTTA;
- b. L'échange d'informations;
- c. L'harmonisation des ordres du jour nationaux et/ou des rapports ; et
- d. La recherche et la formation.

² Le PNUE-CAR/UCR a préparé un rapport pour la CDB qui établit avec quelques détails les relations possibles entre les plans de travail du PEC et de la CDB pour la période biennale 2002-2003.

3.1 Participation du CCST dans le SBSTTA

En sus de la participation des représentants du PNUE-CAR/UCR aux réunions du SBSTTA, il existe deux manières pour le CCST de participer plus directement aux travaux du SBSTTA.

La première est que le CCST soit invité à participer au SBSTTA en tant qu'observateur permanent. Ceci serait analogue à la courtoisie actuelle étendue au SBSTTA par la Conférence des Parties pour la Convention Ramsar pour que son siège devienne un siège d'observateur permanent du Comité scientifique et technique de révision de la Convention (UNEP 1999a). Ceci faciliterait une approche plus structurée de l'intégration des travaux des deux organismes de conseil technique. Cependant, étant donné que le travail intersession du Programme SPAW n'inclus pas le CCST, le CCST n'a pas à l'heure actuelle de présidence en dehors des réunions. Il a été proposé, comme faisant partie des recommandations et résultant de l'évaluation du travail du CCSTI (UNEP(DEC)/CAR IG. 20/3) et dans l'objectif du travail proposé au CCST (UNEP(DEC)/CAR IG. 20/4), que le CCST fonctionnerait comme un organisme permanent actif pendant les périodes d'intersession. Si cette recommandation est appliquée, la présidence du CCST pourrait également être utilisée pendant les périodes d'intersession et participer aux réunions de façon adéquate. L'alternative est de désigner l'Administrateur de Programme SPAW comme représentant du CCST aux réunions du SBSTTA. Quelque soit le scénario adopté, ceci augmenterait la participation dans le travail du SBSTTA qui nécessitera plus de ressources.

La deuxième façon pour le CCST de participer au travail du SBSTTA est de prendre part aux groupes d'experts spécialisés qui s'occupent des thèmes spécifiques ou doivent fournir des solutions spécifiques. Le groupe de travail du SBSTTA sur les zones protégées marines et côtières est un exemple où un degré significatif de synergie pourrait être atteint si le CCST avait une relation de travail plus étroite avec le SBSTTA.

De plus, pour parvenir à une participation et une coordination réciproques efficaces entre le SBSTTA et le CCST, les gouvernements devraient appliquer tous leurs efforts pour désigner des experts du SBSTTA pour être également des experts du CCST. Enfin, si ces deux nominations ne sont pas accordées à la même personne, il devrait exister au niveau national une coordination étroite entre les deux experts.

3.2 Echanges d'informations

Le domaine de l'échange d'informations représente probablement le domaine le plus porteur de bénéfices potentiels pour le CCST. A ce jour, les productions du SBSTTA qui sont pertinentes pour le CCST et le SPAW (Appendice 3) comprennent:

- a. Les lignes directrices techniques

- Les informations scientifiques et techniques et le format des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité;
 - La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière ;
 - La méthodologie pour l'évaluation de la biodiversité (dans les forêts, l'agriculture, et les systèmes d'eau douce);
 - Les approches et les pratiques pour l'utilisation durable des ressources biologiques, y compris le tourisme;
 - La prévention, l'introduction, et la réduction de l'impact des espèces non indigènes envahissantes;
 - Les méthodologies pour les évaluations scientifiques et l'identification des études pilotes; et
 - Une méthodologie uniforme pour l'utilisation des listes d'experts.
- b. Les critères de mesure (CDB) de l'efficacité des programmes.
- c. Elaboration des indicateurs de biodiversité
- d. Rapport des révisions techniques
- Utilisation durable de la biodiversité côtière et marine;
 - Elaboration d'une approche écosystématique;
 - Evaluation économique de la biodiversité;
 - Incorporation des considérations sur la biodiversité dans l'évaluation de l'impact sur l'environnement;
 - Elaboration d'outils et d'analyses sur le blanchissement du corail et la dégradation des récifs de corail.
- e. Synthèse des rapports et des études de cas relatifs à l'évaluation de la biodiversité dans l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIAs).

Parmi les éléments ci-dessus les produits les plus utiles pour les priorités du Programme SPAW, basé sur le Plan de travail 2002-2003, sont probablement les suivants³:

- Format pour les rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention (UNEP/CBD/SBSTTA/1/6);
- Indicateurs de biodiversité (UNEP/CBD/SBSTTA/3/9);
- Lignes directrices pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière (UNEP/CBD/SBSTTA/1/8);
- Approches et pratiques pour l'utilisation durable des ressources biologiques, y compris le tourisme (UNEP/CBD/SBSTTA/4/11);
- Méthodologies pour les évaluations scientifiques et les études pilotes (UNEP/CBD/SBSTTA/1/4), (UNEP/CBD/SBSTTA/4/10);

³ Voir Appendice 3 pour une liste plus complète des rapports relatifs au SBSTTA.

- Méthodologie uniforme pour l'utilisation des listes d'experts (UNEP/CBD/SBSTTA/5/5);
- Critères de mesure de l'efficacité des programmes (UNEP/CBD/SBSTTA/2/4);
- Elaboration d'approches orientées vers les écosystèmes (UNEP/CBD/SBSTTA/5/11);
- Valeur économique de la biodiversité (UNEP/CBD/SBSTTA/2/13); et
- Elaboration d'instruments et d'analyses du blanchissement du corail et de la dégradation des récifs de corail (UNEP/CBD/SBSTTA/5/7), (UNEP/CBD/SBSTTA/5/Inf.11).

De plus, les Parties à la CDB ont établi un groupe Ad hoc d'Experts sur les zones marines et côtières protégées afin d'assister le SBSTTA sur ce sujet. Les termes de référence pour ce groupe ont été préparés, incluant l'identification et la révision des conformations pertinente et des projets sur ce thème afin de développer un réseau d'échange dans une future proche.

Plusieurs de ces éléments pourront être choisis pour s'adapter aux particularités des Caraïbes. Cependant, le fond des rapports et les évaluations devraient fournir un ensemble d'informations qui pourront être utilisées pour informer du travail du CCST. Un domaine dans lequel de telles lignes directrices et méthodologies seront très utiles est l'évaluation de la biodiversité dans l'établissement des zones marines protégées. L'une des approches de base pour surveiller l'environnement marin est l'établissement d'indicateurs d'espèces. Des progrès dans les techniques d'évaluation devraient améliorer l'établissement des conditions de base, d'où une rigueur scientifique de l'évaluation et de l'efficacité de la gestion des MPA.

En plus de l'échange direct d'informations intéressantes, le CCST (à travers le Secrétariat) pourrait participer au mécanisme du Centre d'information de la CDB. Ceci devrait faciliter l'accès aux informations générées non seulement par le SBSTTA et le secrétariat de la CDB, mais aussi par les Parties contractantes et les institutions internationales qui participent au processus du SBSTTA. La participation du SPAW pourrait prendre les formes suivantes:

- Instaurer le Secrétariat du SPAW comme correspondant régional des Caraïbes pour le Mécanisme du Centre d'informations;
- Elaboration d'une certaine quantité de plan de gestion/restauration d'espèces et d'évaluation de zones protégées (MPA) en tant qu'études de cas;
- Mise en valeur d'un certain nombre de MPA des Caraïbes qui sont des Centres d'excellence dans le cadre du programme SPAW en tant que sites de formation; et
- Direction de recherches communes dans un certain nombre de domaines thématiques, essentiellement la formation et le renforcement des capacités, la recherche sur les récifs de corail et l'efficacité des MPA pour la restauration des espèces⁴.

⁴ Un domaine relatif à la recherche est l'efficacité de la gestion des MPAs.

3.3 Harmonisation des ordres du jour nationaux

Avec l'entrée en vigueur du Protocole SPAW, des rapports nationaux seront demandés aux Parties contractantes. Les rapports nationaux sur la mise en œuvre du Protocole SPAW sont requis par l'Article 19, alors que l'Article 22 (2) (d) fournit la préparation des formats communs pour les rapports nationaux au Secrétariat. Étant donné l'ancienneté des informations actuelles sur l'état des zones protégées dans la région des Caraïbes, les rapports nationaux représenteront probablement une part importante de l'ordre du jour du CCST.

Le SBSTTA a préparé des lignes directrices sur « informations scientifiques et techniques et format pour les rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité ». Les lignes directrices préparées par le SBSTTA pourraient, au moins, être modifiées pour les rapports au Protocole SPAW. Cependant, l'une des réclamations constantes des Parties envers les accords multilatéraux sur l'environnement est que les rapports demandés par les nombreuses organisations sont onéreux. Une telle harmonisation des rapports requis et/ou des formats pour la CDB et le SPAW allègerait la charge des Parties et encouragerait probablement à fournir des rapports conséquents. Cinquante pour cent (50%) des domaines cibles (flore et faune) sont déjà couverts par les rapports à la CDB. La collaboration dans ce domaine devrait par conséquent prendre la forme suivante :

- Préparation de formats harmonisés pour les rapports; et
- Préparation de formats facilement accessibles et utilisables pour les bases de données.

L'harmonisation de l'élaboration des ordres du jour nationaux sera plus complexe. Cependant la mise en œuvre des activités qui se prêtent d'elles même à la coordination régionale comme la formation et la recherche devraient être recherchée en premier lieu.

3.4 Recherche et formation

La recherche est un domaine pour lequel la collaboration est évidente et facile, et certains des thèmes et sujets traités par le SBSTTA sont également importants pour le CCST. Une action de collaboration dans les domaines suivants pourrait être très profitable pour les deux conventions :

- a. L'élaboration des indicateurs et évaluations de la biodiversité. Ceci constitue un élément important dans l'établissement et la gestion des zones protégées, en particulier en ce qui concerne la biodiversité des forêts. Cependant, étant donné les objectifs du PEC, on suppose qu'une collaboration se concentrerait sur la biodiversité marine et côtière et concernerait l'élaboration d'indicateurs et de projets pour prendre en compte le domaine de l'évaluation.
- b. Développement de programme de travail pour le contrôle et l'analyse du blanchissement du corail et de la dégradation des récifs de corail. Le SPAW supporte actuellement le travail de Global Coral Reef Monitoring Network (GCRMN) et de Caribbean Coastal Monitoring Productivity Programme (CARICOMP) dans ce

- domaine. De plus, une masse de travail importante a déjà été effectuée sur ce sujet dans les Caraïbes et la collaboration sur des projets d'activités devrait être bénéfique pour les deux conventions.
- c. L'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière. SPAW a entrepris un travail dans le tourisme durable, les zones marines protégées (MPAs) et la gestion intégrée des zones côtières. Un travail plus poussé dans ces domaines bénéficiera sans aucun doute des expériences et de la recherche ayant lieu dans d'autres parties du monde, en particulier dans les domaines « plus modernes » de la détermination de la « capacité limite » des MPA et des centres touristiques.
- d. La conception d'études pilotes dans les nombreux domaines relevant du SPAW et de la CBD. Les domaines à considérer devraient inclure :
- Les impacts sur la biodiversité de l'établissement et de la gestion des MPA, en particulier par rapport aux pêcheries ;
 - La gestion des espèces envahissantes et nuisibles dans les zones protégées ;
 - L'efficacité des plans de restauration des espèces ;
 - Cartographie des habitats marins critiques ; et
 - La valorisation économique des ressources naturelles, en particulier celles relatives aux MPA.

Le principal besoin de formation identifié par le SBSTTA est la formation en taxonomie. C'est un domaine dans lequel les Caraïbes pourraient immédiatement participer et qui serait grandement bénéfique. Global Taxonomy Initiative (de la CDB) insiste sur l'importance de formations associées pour des opportunités d'emploi pour les stagiaires, et par conséquent pour la capacité de développement sur des bases nationales ou régionales. Il est probable que les stagiaires potentiels dans les Caraïbes soient déjà employés dans des institutions gouvernementales ou de recherche. Cependant, la participation au SPAW offre un avantage particulier si cette formation est offerte à des responsables scientifiques dans les MPA. En retour, les MPA fournissent des systèmes potentiels de support pour la formation sur le terrain au sein de l'initiative.

Le SBSTTA a également établi une liste d'experts. Le PNUE-CAR/UCR a partagé ses bases de données d'experts avec la CDB quand la liste était en préparation, en particulier pour des informations sur les experts en biodiversité marine et pour les questions des zones marines protégées (MPA). Cette activité peut être bénéfique pour les Caraïbes de trois façons:

- Premièrement, les directives pour l'établissement et l'utilisation des listes d'experts pourraient être utiles pour établir des lignes directrices pour le processus SPAW CCST;
- Deuxièmement, la collaboration pour liste des experts devrait ouvrir l'accès (et renforcer les compétences) des experts des Caraïbes qui ne participent peut être pas au processus du SBSTTA et ne seraient sinon peut être pas connus en dehors des Caraïbes ; et
- Troisièmement, la disponibilité d'un groupe d'expert plus vaste dans le processus du SBSTTA lui permettant de développer un processus de révision pour la conception et/ou

les rapports de la recherche technique et scientifique. Il n'y a pas en cela que des bénéfices potentiels directs pour le STAC : les professionnels des Caraïbes devraient sans aucun doute tirer profit de leur participation dans un espace institutionnel qui leur demande de maintenir une rigueur scientifique dans leur travail et peut même d'améliorer leur qualification.

Les mêmes produits et processus du SBSTTA servent également en grande partie au SPAW, le Programme régional SPAW a fourni un nombre important de produits⁵, et a fait des progrès considérables dans de nombreuses approches qui devraient être importantes pour la mise en œuvre de la CDB. Ceci inclus des activités comme des programmes de formation des éducateurs pour les gestionnaires de MPA; les produits et les approches en tourisme durable, le travail avec les MPA, comme le Réseau des gestionnaires des zones protégées des Caraïbes (CaMPAM); et les bases de données de CaMPAM et le Fonds des petites subventions. Le PNUE-CAR/UCR a déjà partagé avec la CDB la plupart des produits mentionnés ci-dessus, on ne sait pourtant pas jusqu'à quel point ces produits ont été utilisés. Ceci souligne le besoin de développer des liens appropriés entre les deux organismes techniques et les programmes.

3.5 Autres enseignements du SBSTTA

En sus des processus des produits du SBSTTA, il existe un certain nombre de mécanismes opérationnels qui ont été utilisés par le SBSTTA et qu'il est important que le CCST examine. Ceci comprend:

- a. L'utilisation des groupes de travail pendant les sessions et hors-session.

L'ordre du jour proposé pour chaque réunion du SBSTTA étant chargé, les participants sont généralement divisés en deux groupes, chacun étant chargé de traiter un ensemble de points de l'ordre du jour qui lui est attribué. Quoique l'ordre du jour des réunions du CCST peut ne pas nécessiter ce niveau de division du travail, l'utilisation de groupes de travail en session pourrait être nécessaire dans le futur pour traiter des sujets techniques spécifiques. L'utilisation des groupes de travail entre les réunions (hors-session) a certainement prouvé son utilité dans le cas du SBSTTA. Etant donné le succès mesuré de tels groupes dans le passé, le CCST pourrait considérer comme plus fréquent l'appel à de tels groupes de travail hors-session afin de fournir plus d'opportunités pour des discussions de sujets scientifiques et techniques plus sérieuses.

- b. Coopération avec les Secrétariats et les organismes techniques consultatifs d'autres conventions.

⁵ Voir Appendice 3 du document UNEP(DEC)/CAR IG.20/3 "Evaluation du travail du CCSTI" pour une liste plus complète des produits SPAW-CCSTI.

Le SBSTTA travaille avec les Secrétariats et les organismes techniques consultatifs d'autres conventions de deux façons en plus de la participation aux réunions du SBSTTA. Premièrement, il autorise des observateurs d'organisations internationales de présenter aux réunions du SBSTTA des déclarations et des rapports montrant comment les programmes de ces organisations sont reliés à la mise en œuvre du programme de la CDB. Deuxièmement, le Secrétariat de la CDB participe à un certain nombre d'accords de coopération avec les Secrétariats d'autres conventions et d'agences internationales afin de faciliter les relations de travail entre les organismes techniques consultatifs (UNEP 1999b). On trouve parmi eux le Secrétariat de Ramsar, la Commission océanographique intergouvernementale, le Secrétariat de CITES, l'UNESCO et Global Environmental Facility.

c. Niveau d'implication des Membres

Il apparaît que les Parties de la CDB, et les Membres associés à SBSTTA, consacrent une part importante de leurs efforts au fonctionnement du processus. De la même manière, pour que les processus du CCST soient plus efficaces et pour que les liens SPAW-CDB soient plus utiles, il est nécessaire que les gouvernements travaillent de façon systématique et constante pour s'assurer que les mécanismes de coordination appropriés soient développés et utilisés. Il est également nécessaire que les gouvernements soient plus actifs dans le processus SPAW-CCST.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le Mémoire de coopération existant entre SPAW et la CDB fournit une gamme d'activités de collaboration entre les deux Secrétariats. Cette revue trouve que, pour le moment, les réalisations du SBSTTA peuvent contribuer de manière significative au travail futur du CCST. La revue trouve que la collaboration entre les deux Secrétariats peut prendre les formes suivantes:

- a. Participation du CCST au processus du SBSTTA;
 - Désignation du SPAW-CCST comme observateur permanent au SBSTTA,
 - Participation dans les groupes d'expert traitant des questions et des thèmes relatifs au SPAW.
- b. Echange d'informations;
 - Partager les informations, rapports et évaluations techniques et scientifiques,
 - Elaboration de critères pertinents comme les indicateurs de biodiversité,
 - Elaboration de lignes directrices et de méthodologies appropriées, comme une estimation de la biodiversité marine et la mise en valeur économique de la biodiversité,
 - Développement, préparation, et partage d'études de cas appropriées.

- c. Harmonisation des ordres du jour et ou rapports nationaux ; et
 - Formats des rapports nationaux,
 - Formats des bases de données et d'outils.

- d. Recherche et formation
 - Indicateurs de biodiversité dans les écosystèmes marins et les zones protégées,
 - Evaluation et surveillance des récifs de corail,
 - Utilisation durable des systèmes et ressources côtiers et marins,
 - Conception et mise en œuvre d'études pilotes et d'études de cas en cartographie des écosystèmes marins, efficacité des formations, plans de restauration des espèces, valorisation économique de la biodiversité et impacts des zones marines protégées sur la biodiversité.

Une revue des accords de coopération existants entre le SBSTTA et d'autres organisations devrait être entreprise avant la détermination de la nature spécifique des possibles accords de collaboration. Finalement et essentiellement, les gouvernements participant au SPAW devraient participer activement à l'extension d'accords et d'initiatives spécifiques entre SPAW et CDB pour exemple, des gouvernements supportait des initiatives des SPAW a les réunions du SBSTTA (et vice versa), ou une meilleure coordination au niveau national entre les deux instruments. Ceci pourra assurer l'intégration la plus conciliante possible des initiatives mises en place et assurer que la conservation des priorités des Caraïbes soit servies le mieux possible par les conventions.

Bibliographie

UNEP: 1992. Convention sur la Diversité Biologique. Rio de Janeiro, Brésil, 3-14 juin 1992.

UNEP/CBD/SBSTTA/4/14: Rapport de la Quatrième Réunion du Organe Subsidaire Charge de Fournir de Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques a la Convention sur la diversité Biologique. Montréal, Canada, 21-25 juin 1999.

UNEP/CBD/SBSTTA/4/2: Rapport sur la Coopération avec d'Autres Organismes. Quatrième Réunion du Organe Subsidaire Charge de Fournir de Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques a la Convention sur la diversité Biologique. Montréal, Canada, 21-25 juin 1999.

UNEP(DEC)/CAR IG.19/INF.6: Liaisons coopératives dans la biodiversité marin et côtier entre la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention de Carthagène. Treizième Réunion du Comité de surveillance du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. San José, Costa Rica, 9-13 juillet 2001.

UNEP(DEC)/CAR IG.19/8: Projets de plan de travail et de budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2002-2003. Treizième Réunion du Comité de surveillance du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. San José, Costa Rica, 9-13 juillet 2001.

UNEP(DEC)/CAR IG.20/3: Evaluation du travail du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (ISTAC) depuis sa création (1992-2000). Première réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la Région des Caraïbes. La Havane, Cuba, du 24 au 25 septembre 2001.

Liste de Cigles

| | |
|--------------|--|
| CaMPAM | - Caribbean Marine Protected Area Managers (Network of) |
| CARICOMP | - Caribbean Coastal Monitoring Productivity Programme |
| CBD | - Convention sur la diversité biologique |
| CEP | - Programme pour l'environnement des Caraïbes |
| COP | - Réunion des Parties Contractantes |
| EIA | - L'Evaluation des Incidences sur l'Environnement |
| GCRMN | - Global Coral Reef Monitoring Network |
| ISTAC | - Comité consultatif scientifique et technique intérimaire |
| MOC | - Mémorandum de Coopération |
| MPA | - Zone Marine Protégée |
| SBSTTA | - Organe subsidiaire chargé de fournir des avis Scientifiques, Techniques et Technologiques |
| SPAW | - Les Zones et la Faune Spécialement Protégées |
| STAC | - Comité consultatif scientifique et technique |
| UNEP-CAR/RCU | - Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Unité de Coordination Régionale du Programme pour l'environnement des Caraïbes |

APPENDIX 1

TERMS OF REFERENCE

This consultancy is related to UNEP-CAR/RCU's Regional Programme on Specially Protected Areas and Wildlife (SPA), established in the project CR/FP/CP/0401-94-15: "Regional Programme on Specially Protected Areas and Wildlife (SPA)".

Under the guidance of the Coordinator of the Regional Coordinating Unit (CAR/RCU) for the Caribbean Environment Programme and in close consultation with the Programme Officer for SPA, the Consultant will assist with the preparations of two documents for the First Meeting of the Contracting Parties of the SPA Protocol (SPA COP1) and First Meeting of the Scientific and Technical Advisory Committee (STAC) of the SPA Protocol, planned from 23-29 September 2001 in Havana, Cuba, specifically:

- Report on the review and analysis of the work of the Interim STAC since its first meeting in 1992 until now to highlight its main progress, achievements and shortcomings, as well as major gaps and follow-up required by the STAC and the Parties to the SPA Protocol. The document will be based on the reports of the four meetings of ISTAC, relevant intergovernmental meetings of CEP, other relevant reports and information provided by the SPA Secretariat, governments and relevant organisations.

- Summary report on the work of the Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Aspects (SBSTTA) of the Convention on Biological Diversity (CBD) of relevance to the SPA Protocol and to STAC. This will include areas of progress by SBSTTA which could assist the future work of STAC and the implementation of the SPA Protocol in general, and vice versa. Given the wide scope of the CBD, the report will put most emphasis on the Jakarta Mandate of the CBD and will rely mostly on information and publications from the CBD Secretariat, governments and relevant organisations. The main objective of this study will be to avoid any duplication in the future work of STAC and promote collaboration between the SPA and the CBD treaties at the regional level.

APPENDIX 2

MEMORANDUM OF CO-OPERATION

between

**The Secretariat
of the Convention for the Protection and Development
of the Marine Environment of the Wider Caribbean Region
(Cartagena, 1983) and its Protocols, including the Protocol
Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW)**

and

**The Secretariat
of the Convention on Biological Diversity (CBD) (Nairobi, 1992)**

Recalling that the Seventh Intergovernmental Meeting on the Action Plan for the Caribbean Environment Programme and Fourth Meeting of the Contracting Parties to the Convention for the Protection and Development of the Marine Environment of the Wider Caribbean Region (Cartagena Convention), Kingston, 12-14 December 1994, noted that "...the comprehensive SPAW Protocol is a fundamental instrument to assist with the implementation of the Convention on Biological Diversity in the region" and requested through Decision No. 1 that the Regional Co-ordinating Unit (RCU) to the Caribbean Environment Programme "prepare a draft SPAW-CBD Co-operation Programme to be considered by the CBD Secretariat".

Recalling that the Third Meeting of the Interim Scientific and Technical Advisory Committee (ISTAC) to the SPAW Protocol, Kingston 11-13 October 1995, recommended that "the CBD-SPAW Co-operative Programme should:

- i) take into consideration and be compatible with the discussions and/or decisions of the Second CBD Conference of the Parties (COP2) (Jakarta, 6-17 November 1995) in particular the decisions concerning Agenda Item 8-2 "Co-operation with other Biodiversity-related Conventions";
- ii) be constructed in a flexible manner in order to accommodate collaborating partners, as well as other entities concerned with the conservation of biodiversity in the Wider Caribbean;

- iii) incorporate the philosophy expressed in document UNEP (OCA)/ CAR WG. 19/INF. 16;
- iv) include a collaborative arrangement between the CEP Secretariat and the CBD Secretariat and, among other things, identify the appropriate linkages between the STAC, the SPAW RAC and the CBD Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Advice (SBSTTA); and
- v) recognise that collaborative linkages will, *inter alia*, depend on adequate resources being made available to CEP”.

Noting that the Second Meeting of the Conference of Parties to the Convention on Biological Diversity (Jakarta, Indonesia, 6-17 November 1995) adopted Decision 11/13 on “Co-operation with other Biodiversity-related Conventions”, under which the Convention’s Executive Secretary is requested “to co-ordinate with the Secretariats of relevant biodiversity-related conventions with a view to:

- a) facilitating exchange of information and experience;
- b) exploring the possibility of recommending procedures for harmonising, to the extent desirable and practicable, the reporting requirements of Parties under those instruments and conventions;
- c) exploring the possibility of coordinating their respective programmes of work; and
- d) consulting on how such conventions and other international legal instruments can contribute to the implementation of the provisions of the Convention on Biological Diversity.

Aware that the Secretariat of the Cartagena Convention is prepared to co-operate with the Secretariat of the Convention on Biological Diversity in order to promote co-operation and co-ordination in the Wider Caribbean on biodiversity conservation, together with other relevant convention secretariats;

Therefore the Secretariat of the Convention on Biological Diversity and the Secretariat of the Cartagena Convention (Regional Co-ordinating Unit of the Caribbean Environment Programme of UNEP), hereinafter referred to as “secretariats” decide as follows:

Article 1. Institutional Co-operation

- a) The secretariats will explore the possibility for the organs of one Convention to participate as observers at meetings of the other.

- b) The secretariats will inform their respective focal points in each Contracting Party of their co-operative activities, and will seek to promote consultation and co-operation between focal points in those Contracting Parties where focal points for the conventions are different.

Article 2. Exchange of Information and Experience

- a) The secretariats will institute procedures for regular exchanges of information in their respective fields of action.
- b) The secretariats will work out modalities for exchanging data on biodiversity contained in their databases and the Clearing-house Mechanism under the Convention on Biological Diversity and for co-operating in preparing relevant documents under each Convention.

Article 3. Co-ordination of Programmes of Work

- a) The secretariats will explore the possibility to co-ordinate the preparation of their respective work plans.
- b) The secretariats will explore the possibility of harmonising the reporting of Contracting Parties under both Conventions.

Article 4. Joint Conservation Action

- a) The secretariats will contact their Contracting Parties with a view to encouraging integration and consistency between National Strategies, Plans or Programmes under the Convention on Biological Diversity and the Cartagena Convention and its SPAW Protocol.
- b) The secretariats will consult their Contracting Parties with the view to encouraging effective conservation and sustainable use of biodiversity, particularly for the purposes of promoting the conservation of coastal and marine resources and ecosystems.
- c) The secretariats will co-operate on other issues as agreed from time to time and as appropriate.

Article 5. Consultation, Reporting and further guidance

The secretariats will institute measures for consultations on the implementation of this Memorandum of Co-operation and will report accordingly to their respective governing bodies and seek further guidance on new areas of co-operation.

Article 6. Review and Termination

This agreement may be reviewed at the request of either party and will be terminated by either party giving a one-year notice.

Done at Montreal, on the 3 day of March, 1997

Nelson Andrade Colmenares
Acting Deputy Co-ordinator
Cartagena Convention & its Protocols

Calestous Juma
Executive Secretary
Convention on Biological Diversity

APPENDIX 3

Rapports du SBS pertinent au SPAW-STAC

| Sujet | Description | Numéro |
|--|--|---|
| Indicateurs de la Diversité Biologique | Recommandations Concernant l'Adoption d'une Série d'Indicateurs de la Diversité Biologique | UNEP/CBD/SBSTTA/3/9 UNEP/CBD/SBSTTA/5/12 |
| Transfert de Technologies | Moyens de Promouvoir le Transfert et la Mise au Point de Technologies et de Faciliter l'Accès à ces Technologies | UNEP/CBD/SBSTTA/1/5 UNEP/CBD/SBSTTA/2/6 |
| Echange d'Information | Informations Scientifiques et Techniques à Insérer dans les Rapports Nationaux | UNEP/CBD/SBSTTA/1/6 UNEP/CBD/SBSTTA/5/14 |
| | Rôle du Mécanisme du Centre d'Echange (CHM) en Vue de Faciliter et Promouvoir la Coopération Scientifique et Technique en Recherche et Développement | UNEP/CBD/SBSTTA/2/9 UNEP/CBD/SBSTTA/3/3 |
| Méthodologies de Evaluation | Evaluation de la Diversité Biologique et Méthodologies pour Evaluations Futures | UNEP/CBD/SBSTTA/2/2 |
| | Examen des Méthodes d'Evaluation de la Diversité Biologique | UNEP/CBD/SBSTTA/3/8 |
| | Identification, Surveillance et Evaluation des Eléments Constitutifs de la Diversité Biologique et des Processus qui ont une Influence Défavorable | UNEP/CBD/SBSTTA/2/3 |
| Evaluation de Programme | Indicateurs Permettant d'Evaluer l'Efficacité des Mesures Prises en Vertu de la Convention | UNEP/CBD/SBSTTA/2/4 |
| Création de Capacités | Approche Pratique pour la Création de Capacités en Taxonomie | UNEP/CBD/SBSTTA/2/5 UNEP/CBD/SBSTTA/4/6 |
| | Création de Capacités en Prévention des Risques Biologiques pour les Pays en Développement | UNEP/CBD/SBSTTA/2/8 |
| | Connaissances, Innovations et Pratiques des Communautés Autochtones et Locales | UNEP/CBD/SBSTTA/2/7 |
| La Diversité Biologique Agricole | La Diversité Biologique Agricole | UNEP/CBD/SBSTTA/2/10 UNEP/CBD/SBSTTA/3/6 |

| Sujet | Description | Numéro |
|---|--|--|
| Diversité Biologique Forestière | Forêts et Diversité Biologique | UNEP/CBD/SBSTTA/2/11 UNEP/CBD/SBSTTA/3/5 UNEP/CBD/SBSTTA/5/8 |
| Diversité Biologique Côtière et Marine | Aspects Scientifiques, Techniques et Technologiques de la Conservation et de l'Utilisation Durable de la Diversité Biologique Côtière et Marine | UNEP/CBD/SBSTTA/1/8 |
| | Conservation et Utilisation Durable de la Diversité Biologique Marine et Côtière | UNEP/CBD/SBSTTA/3/4 |
| | Prospection Biologique des Ressources Génétiques des Fonds Marins. | UNEP/CBD/SBSTTA/2/15 |
| | Diversité Biologique des Zones Marines et Côtières: Examen des Outils de Mise en Œuvre pour le Programme de Travail et Analyse du Blanchissement Corallien | UNEP/CBD/SBSTTA/5/7 |
| Eaux Intérieures | Diversité Biologique des Eaux Intérieures | UNEP/CBD/SBSTTA/3/2 UNEP/CBD/SBSTTA/3/7 UNEP/CBD/SBSTTA/5/6 |
| Activités de SBSTTA | Examen d'Ensemble des Activités de l'Organe Subsidaire Chargé de Fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques | UNEP/CBD/SBSTTA/3/10 |
| | Mandat des Groupes Spéciaux d'Experts Techniques | UNEP/CBD/SBSTTA/4/5 |
| | Mandat du Groupe Spécial d'Experts Techniques, Liste d'Experts et Proposition de Méthodologie Uniforme d'Utilisation | UNEP/CBD/SBSTTA/5/15 |
| L'Evaluation des Incidences sur l'Environnement | Synthèse des Rapports et des Etudes de Cas Concernant l'Evaluation des Incidences sur l'Environnement | UNEP/CBD/SBSTTA/4/10 |
| Les évaluations scientifiques | Elaboration de méthodologies et identification d'études pilotes | UNEP/CBD/SBSTTA/6/9 |
| | Evaluation Economique de la Diversité Biologique | UNEP/CBD/SBSTTA/2/13 |

| Sujet | Description | Numéro |
|--|---|--|
| | Processus d'évaluation Rapport d'activité et processus d'évaluation en cours | UNEP/CBD/SBSTTA/6/3 |
| Utilisation Durable de la Diversité Biologique | Utilisation Durable des Eléments de la Diversité Biologique | UNEP/CBD/SBSTTA/5/13 |
| | Etablissement de Démarches et de Pratiques en vue de l'Utilisation Durable des Ressources Biologique Notamment dans le Contexte du Tourisme | UNEP/CBD/SBSTTA/4/11 |
| Approche Fondée sur les Ecosystèmes | Approche Fondée sur les Ecosystèmes: Nouvelle Elaboration Conceptuelle | UNEP/CBD/SBSTTA/5/11 |
| Les espèces exotiques envahissantes | Espèces Exotiques: Principes Directeurs Visant à Prévenir et à Atténuer les Effets des Espèces Exotiques | UNEP/CBD/SBSTTA/5/5 UNEP/CBD/SBSTTA/4/8 |
| | Les espèces exotiques envahissantes Examen complet de l'efficacité des mesures appliquées pour la prévention, la détection rapide, l'éradication et le contrôle des espèces exotiques envahissantes et de leurs impacts | UNEP/CBD/SBSTTA/6/7 |
| | Espèces exotiques envahissantes Options pour de futurs travaux | UNEP/CBD/SBSTTA/6/8 |
| Coopération avec d'Autres Organismes | Rapport sur la Coopération avec d'Autres Organismes. Rapport du Secrétaire Exécutif | UNEP/CBD/SBSTTA/4/2 |